

Audience IA - SNUipp-FSU de l'Ain - Rentrée 2020



En préambule, tous les sujets relatifs à la crise sanitaire ayant été traités lors du CHSCTD du vendredi 8 septembre, nous n'y reviendrons pas lors de cette audience.

Nous avons quand même dit que la situation à cette rentrée était tout sauf normale, et que le décalage entre le terrain et le ministre se faisait grandissant : celui-ci présente dans les médias la rentrée comme si tout allait bien et comme si tout était prêt. Ce n'est pas le cas ! Les équipes et évidemment les directrices et directeurs sont placés à cette rentrée dans l'improvisation totale et sans appui pour la mise en place des protocoles particuliers à chaque école. Si tout est prêt, ce n'est pas grâce au ministre...

Présents pour l'administration : le secrétaire général, l'Inspectrice Adjointe à la Directrice Académique et la cheffe du service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire).

1) Carte scolaire : des écoles sur le carreau !

Le SNUipp-FSU 01 détaille la situation de 4 écoles à l'indicateur d'ouverture ou au-delà (Loyettes, Chatillon en Michaille, Le Mas Rillier à Miribel et Pougny).

Réponse de l'administration :

La carte scolaire se fait désormais en 2 étapes et non en 3. Souhait de pouvoir organiser la rentrée et nommer les personnels sans laisser de situations floues à la rentrée. Exemple donné d'une école (sans la citer) ou une ouverture a été prononcée sans que les effectifs ne soient finalement là, et où des fermetures auraient pu être prononcées mais ne l'ont pas été.

Il faut voir si la situation se stabilise pour ne pas ouvrir et fermer dans un contexte budgétaire où le nombre actuel de remplaçants rend la gestion tendue.

L'IA fait remarquer qu'en général des réflexions pédagogiques peuvent aussi se faire en termes de répartition.

Pour le SNUipp-FSU 01, il s'agit de bricolage.

Toutes ces situations avaient déjà été évoquées par le SNUipp-FSU 01 lors de la carte scolaire et étaient connues de l'inspection académique !

Le SNUipp-FSU 01 revendique une réponse pour ces écoles et un traitement équitable. A ce jour, certaines bénéficient d'un TR à temps plein ou à 50 %, et d'autres pas. Le SNUipp-FSU 01 dénonce également le nouveau calendrier d'une carte scolaire arrêtée désormais en juin (le plus tôt dans notre académie) alors que les effectifs évoluent toujours pendant l'été dans les écoles de l'Ain et que des ajustements sont indispensables !

2) Remplacement et contractuels

Nous demandons un état des lieux des moyens de remplacement et postes vacants sur le département. L'administration indique qu'il reste des TR dans toutes les circonscriptions (ce qui ne semblait pas être le cas il y a quelques jours) mais les situations sont inégales d'une circonscription à l'autre.

L'IA souhaite l'autorisation de recruter des contractuels à compter du 1er octobre ("une petite manne").

Le SNUipp-FSU s'inquiète du recrutement de contractuels envisagé par l'administration. Nous rappelons que la logique ministérielle a évolué cette année : la Liste Complémentaire est valide jusqu'à la date du prochain concours et il serait préférable d'utiliser cette liste en lieu et place des contractuels.

L'administration précise que ce qui évolue est le calendrier : la possibilité de remplacer un PES démissionnaire au-delà du 30 septembre, qui a un impact par ricochet sur le nombre de TR.

3) RASED : état des lieux

Quels sont les postes vacants à cette rentrée (psy, maître E, maître G) ? Le SNUipp-FSU 01 demande des recrutements sur les postes pys vacants dès maintenant (et pas en février voire plus tard comme l'an dernier...) !

L'administration répond que 8 postes de psychologues scolaires sont vacants et qu'elle a demandé l'autorisation au Rectorat de recruter 8 contractuels psychologues dès maintenant : le Rectorat a donné son accord et les recrutements sont en cours.

Concernant les postes E et G, l'administration ne peut nous répondre mais nous donnera ces informations.

4) Direction d'école : rentrée sous tension

Nous rappelons la situation extrêmement tendue pour les directrices et directeurs depuis mars dernier, et à cette rentrée encore. Les directrices et directeurs sont sous pression constante : ils et elles arrivent à l'école tous les matins ne sachant pas si des cas suspects ou avérés seront signalés, aussi bien chez les élèves que chez les personnels. Au moindre remplacement, ils et elles doivent expliciter dans les moindres détails aux remplaçants le protocole sanitaire particulier à chaque école : déplacement, horaire et déroulement des récréés, lavages des mains...

Au niveau national, une circulaire parue au BO du 25 août 2020 montre que le ministère prend en compte l'engagement de ces personnels, dans son introduction, mais la mise en oeuvre de cette circulaire pose bien des questions que nous soulevons :

- ***“les autorités académiques veilleront à ce que tout directeur d'école bénéficie au minimum de deux jours de formation au cours de l'année”***

Le SNUipp-FSU s'interroge sur cette faisabilité à cause du manque de remplaçant.

L'IEN-A envisage de réserver 12h d'AP spécifique pour les directeurs sachant que des directeurs feront peut-être aussi partie de “constellations” (et qu'il leur faudra choisir entre divers contenus). Ce qui est problématique pour le SNUipp-FSU 01 ! Les directeurs doivent avoir le choix et ne pas être privés d'animations pédagogiques pour leur travail de classe...

- ***“les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en oeuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire”***

Concrètement, qu'est ce qui change dans les faits ? L'administration n'a pas cette réponse...

- **“Chaque DASEN réunira périodiquement un groupe départemental de directeurs d'école afin d'évoquer les problèmes communs et de trouver les solutions applicables. Ce groupe départemental sera réuni au minimum une fois par trimestre ;”**

Quelle sera la composition de ce groupe de travail ? Quand se réunira-t-il ? Le SNUipp-FSU 01 demande le respect de la représentativité syndicale.

Ce groupe départemental sera organisé en lien avec le Groupe de suivi et de consultation réuni en janvier 2020 : recherche de continuité et de poursuite du travail engagé, avec possibles aménagements à la marge.

Enfin, le SNUipp-FSU intervient à propos de l'enquête EILE : pourquoi y a-t-il transmission des fiches remplies par les parents à la DESCO (procédure qui n'a pas l'air de simplifier les choses) ?

De plus, il s'agit d'une enquête et non d'une "fiche d'inscription" (titre de la fiche donnée aux parents), car rien n'est sûr encore sur la mise en place. Ce qui crée des difficultés de compréhension pour les parents.

L'IEN-A en prend note. Cette fiche d'inscription est un des rares documents qui arrivent du ministère pour lequel il est noté explicitement que les DSDEN n'ont pas le droit de le modifier et a donc fait le choix d'y ajouter un courrier explicatif. Concernant le pourquoi de cette transmission des fiches, pas de réponse...

5) Formulaire autorisations d'absence rentrée 2020

Pour quelles raisons existe-t-il un formulaire spécifique aux demandes d'origine syndicale ?

C'est réglementaire, au même titre que les départs à l'étranger qui sont les 2 demandes remontant jusqu'à l'IA : le circuit n'est pas le même que pour les autres demandes (seules les demandes d'autorisation d'absence sans traitement remontent aussi au niveau de l'IA). D'autre part, les délais de ces demandes ne sont pas les mêmes. Enfin, cette modification sert aussi à fluidifier les moyens de remplacement dans ce cas là.

Pour le SNUipp-FSU 01, la base réglementaire évoquée ne justifie pas la création d'un formulaire spécifique qui peut s'apparenter à une "mise en valeur discriminatoire". Si des délais réglementaires doivent être respectés selon la nature de la demande d'ordre syndicale (***pour rappel : 1 mois pour un stage syndical, 1 semaine pour une Autorisation Spéciale d'Absence pour motif syndical et 48h pour une RIS***), le traitement des demandes relève de l'organisation départementale. Pour le SNUipp-FSU 01, la création de ce formulaire n'est donc pas justifiée. Il exige que l'ancien formulaire regroupant toutes les demandes réglementaires soit réhabilité, charge aux circonscriptions de faire remonter à l'IA les demandes d'origine syndicale (circuit réglementaire).

D'autre part, l'administration précise qu'il n'est pas souhaitable que des élèves n'aient pas classe car leur enseignant s'absente pour des raisons syndicales.

Pour le SNUipp-FSU 01, il ne faut pas que le manque de moyens de remplacement soit une entrave au droit syndical ! En réorganisant cette gestion, l'IA souhaite reprendre clairement la main sur ce dossier.

6) Mouvement intradépartemental 2020

Le SNUipp-FSU 01 conteste les modalités de gestion des recours du mouvement 2020. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réels échanges à propos des situations personnelles pour lesquelles nous avons été mandatés ?

L'administration ne semble pas avoir un souvenir précis de cette réunion dont le dialogue social a été totalement absent. Elle semble aujourd'hui comprendre l'intérêt d'échanger des informations sur le fond des situations, précisant qu'il ne lui paraît pour autant pas possible de pouvoir nous communiquer des réponses et des solutions à chacune des situations.

Pour nous, les collègues ont besoin d'une réponse de l'administration indiquant a minima que leur situation a été prise en compte. Il semblerait que nous ayons été entendus sur ce point.

D'autre part, nous faisons remonter que cette année, de nombreux collègues ont été affectés dans des secteurs qui n'ont pas été demandés (souvent le Pays de Gex). Ces nominations en extension sont une vraie catastrophe !

Ensuite, le SNUipp-FSU 01 dénonce les nominations tardives et le défaut de communication des jumelages constitués. Certains collègues ont parfois attendus fin août pour savoir avec qui ils étaient jumelés et quel était la personne nommée sur leur complément.

Nous rappelons que jusqu'à cette année, nous pouvions publier les résultats du premier comme du second mouvement, et communiquions de fait ces infos aux écoles. Dommage que l'administration n'ait pas pensé à le faire après nous avoir écartés de cette possibilité en application de la Loi de Transformation de la Fonction Publique votée à l'été 2019...

Il y a également eu des collègues déplacés fin août (une petite dizaine de collègues nous ont alertés à ce sujet).

Le Secrétaire Général va se tourner vers les services pour en savoir davantage.

Gageons que l'administration saura tirer les enseignements de la mouture 2020 du mouvement intra !

7) PES

Combien de démissions, licenciements, prolongations pour les PES 2019 2020 ? Et combien de PES sur la Liste Complémentaire ont-ils été recrutés à cette date ?

26 renoncements de nouveaux lauréats du concours (compensés par des LC) cette année. C'est beaucoup et selon l'administration, ce serait lié aussi aux conditions du concours 2020 (pas d'oraux) organisé sur des jours différents dans différentes académies : les PES qui ont été lauréats dans plusieurs académies ont renoncé dans d'autres.

Pas de réponses sur les autres questions relatives aux PES 2019-2020, à venir...

8) Ineat Exeat

Combien accordés ? Barème inchangé ? Barème du dernier sortant ?

"Une vingtaine accordée. Il y en a "pas mal" qui sont sortis. 5 entrants et 10 sortants environ..."

9) Rupture conventionnelle

Une douzaine de demandes. Toutes ces personnes ont été reçues. Une circulaire est parue début juillet et une note interne fin août. Difficultés réglementaires pour verser l'indemnité (tout n'étant pas clair même pour l'administration). 3 réponses négatives. Les 9 autres personnes ont reçu une réponse d'attente en juillet. Les dossiers vont être réétudiés (7 dossiers en cours dont 5 en dispo, d'autres en arrêt). D'autres ont renoncé à leur demande.

Merci de nous contacter pour que nous puissions vous accompagner au mieux.

**Pascal BAUDET
Yoann ROBERT
Morgan VINCENT**